



SORNAY, le 11.04.2022

**MAIRIE de SORNAY**

**1 Place de la Mairie**

**71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : [mairie-de-sornay@orange.fr](mailto:mairie-de-sornay@orange.fr)

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 7 avril 2022 à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire, en salle du conseil municipal.

Etaient présents : BIDAUT Sylvain, BOUDIER Fabienne, BOULAY Nadine, COMTET Jean-Paul, COURDIER Jacky, FERRAND Yvelise, LECUELLE Patrick, MARECHAL-DE JESUS Aurore, MARLIN Patrice, MASSOT Denis, MATHY Romain, MOUREAU Virginie, POURPRIX Alexandra, THIBERT Romain, VAIRET Laurent

Représentés : BOUVIER Emilie par MARLIN Patrice, NOSJEAN Sonia représentée par MASSOT Denis, GUIGUE Nadège par MATHY Romain

Excusé : THIBERT Romain

Secrétaire de séance : MATHY Romain

Le compte-rendu du 07.02.2022 est approuvé à l'unanimité.

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de pouvoir qui lui sont conférées suite à la délibération n°26-2020 du 26.05.2020.

**Approbation du compte de gestion et administratif du budget principal 2021**

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Affectation des résultats 2021 sur le budget principal 2022**

Le Compte Administratif du Budget Principal qui fait apparaître le résultat suivant :

SECTION INVESTISSEMENT :

-Excédent réalisé de 61 247.26 €

-Restes à réaliser :

En dépenses 258 646 €

En recettes 24 966 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Excédent réalisé de 933 024.53 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2021 au budget 2022 comme suit :

- Ligne budgétaire 001 Résultat reporté en investissement –excédent – (investissement recettes) :

➔ Résultat du BP Commune 61 247.26 € arrondi à 61 247 €

- Compte 1068 - Affectation en investissement pour couverture du déficit (investissement recettes) :

➔ Résultat du BP Commune 172 432.74 € arrondi à 172 432 €

- Ligne budgétaire 002 Report à nouveau en fonctionnement (fonctionnement recettes) :

→ Résultat du BP Commune 760 591.79 € arrondi à 760 591 €

### **Vote d'imposition des taxes directes locales**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour 2022, le coefficient de revalorisation annuelle des bases locatives est de 3,4%, contre +0,2% en 2021. Cette hausse émane des valeurs locatives cadastrales, qui sont les bases servant à évaluer le montant des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation). Depuis 2018, ces valeurs locatives sont revalorisées chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation, conformément au Code général des impôts.

Aux vues de ces informations d'augmentation sensible des bases, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition pour l'année 2022.

Les taux communaux sont maintenus comme suit :

. FONCIER BATI	: 32.89 %
. FONCIER NON BATI	: 34.75 %

### **Attribution de subventions diverses versées dans le cadre du budget principal 2022**

Le conseil municipal fixe le montant de subventions diverses comme suit, pour 2022 :

Amicale Don du Sang	50
Amicale pétanque Sornay	200
Amicale Sapeurs Pompiers Sornay	200
APE Association de parents d'élèves Sornay	200
Ass. du Personnel Communal Sornay	200
Association Sportive (foot) Sornay	200
Batterie Fanfare "Diables Rouges" Sornay	200
Boulo Club Sornay	200
Cantine Scolaire Sornay	200
Maison Familiale Bagé Chatel -1 en 2022	40
Lycée pro privé de l'Ain Villars les Dombes -1 en 2022	40
Club de l'espérance Sornay	200
Comité d'animation Sornay	200
Comité d'échanges franco-allemand Sornay	500
Confrérie chevaliers cathares Sornay	200
Ecomusée Bresse Bourguignonne	50
Eglise protestante Unie de Sornay et environs	200
F.N.A.C.A. Sornay	240
Foyer Rural Sornay	200
La Rémi-gienne Sornay	200
Mémoire de SORNAY	200
Mémoire de SORNAY exceptionnelle	500
Panier Bressan	520
Papillons blancs (CAT Simard)	50
Société de Chasse Sornay	200
Souvenir Français	150
Tarot Club Sornay	200
Un zèbre en Bresse - Sornay	200

Le conseil municipal décide d'attribuer **une aide de 1 000 €** par abondement du fonds FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), **dans le contexte de la crise ukrainienne actuelle, pour apporter une aide à la population ukrainienne**, conformément à l'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du CGCT avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale, qui indique que : "Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire"

### **Adoption du budget principal 2022**

Le budget principal est adopté à l'unanimité.

### **Proposition d'acquisition d'une parcelle**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le propriétaire des parcelles cadastrées D 1129 (contenance 1033 m<sup>2</sup>) – D 1130 (contenance 189 m<sup>2</sup>) propose de vendre celles-ci à la commune de SORNAY.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle, située en face de l'église, est répertoriée au Plan Local d'Urbanisme en « emplacement réservé à la commune » afin d'y créer un parking.

L'avis des domaines n'est pas requis pour cette opération puisque la valeur vénale du bien est inférieure à 180 000 € hors droits et taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 20,00 € TTC, soit un prix total de 24 440.00 € TTC de (contenance totale = 1 222 m<sup>2</sup>) et de délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition du bien immobilier dans le but d'y créer un parking, parcelles cadastrées section D n°1129 et D n°1130, sis « SORNAY », moyennant le prix TTC de 24 440 € TTC, hors frais notariés,
- dit que la Commune de SORNAY sera représentée par Maître PERRAULT, notaire à CUISERY (71) pour cette acquisition,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble par acte notarié.

### **Affaires diverses**

Divers comptes-rendus et informations sont communiqués à l'Assemblée :

- information de la mise en sommeil de l'association du club de l'espérance
- information CCAS - modification des âges pour avoir droit au repas et au panier : les personnes de 71 ans et plus pourront participer au repas CCAS et les personnes de plus de 73 ans pourront obtenir un panier. La date du repas est fixée au 16/10/2022.
- Informations diverses : panne du véhicule électrique communale, bris de glace sur tractopelle, fuite circuit d'eau à la maternelle, chantier préau fermé de l'école élémentaire, changement de serrure au cabinet médical
- Une course de roller « manche Coupe de France de Marathon Roller » aura lieu le 8 mai prochain sur les communes de Louhans et Sornay (secteur Fornèches, Chemin des Aulx, Rue du Bois de Rédy, Chemin des Cailloux). La sécurisation routière sera assurée par l'Association AC Roller Team et par la Direction des Routes et Infrastructures (DRI)
- Après-midi animations bibliothèques avec divers ateliers le 29.04.2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

**Christian CLERC,**  
**Maire de SORNAY**